

FRAIS DE DÉPLACEMENT – Moins de 120 km
Tous ces frais sont en vigueur au 27 avril 2025

IC-I		Génie civil et voirie		Résidentiel lourd	
Tout le Québec		Tout le Québec		0,64 \$ / km (payé après 40 kilomètres)	
Plus de 65 km	47,63 \$	Plus de 60 km	46,23 \$		
Plus de 90 km	53,89 \$	Plus de 90 km	55,04 \$		
Utilisation du véhicule par le salarié					
0,49 \$ /km		0,54 \$ /km		0,64 \$ / km (léger & lourd)	
Frais de chambre et pension					
175 \$ / jour		175 \$ / jour		175 \$ / jour	
Indemnité de repas					
30 \$		21 \$		17 \$	
Frais de stationnement					
20 \$ / jour (avec pièce justificative)		13,75 \$ / jour		15 \$ / jour (avec pièce justificative)	